Code : CVTC

DEVENIR PRATICIEN DU COUPLE
COURS EN VISIOCONFERENCE

OBJECTIFS

- Comprend le fonctionnement de la dynamique du lien dans les couples pour les accompagner dans la restauration d'un lien satisfaisant ;
- Repérer les symptômes inhérents à la vie du couple et leurs origines pour concourir à leur résolution ;
- Développer des connaissances théoriques solides sur l'ensemble des concepts liés à l'approche psychanalytique du couple ;
- Acquérir un positionnement professionnel cohérent face aux patients ;
- Assimiler les techniques et méthodes de la thérapie du couple.

Cette formation vous fournira les clés théoriques, dont une large partie se réfèrent à l'approche psychanalytique du couple, afin que vous puissiez soutenir et accompagner les couples. De même, vos connaissances vous permettront d'acquérir une lecture analytique ajustée lors de vos consultations. À termes, vous serez capable d'incarner un positionnement de praticien cohérent et une identité professionnelle congruente avec les besoins spécifiques des couples.

Durant l'ensemble du cursus, vous disposerez d'un cadre contenant et sécurisant puisque le groupe d'apprenant reste identique durant tout le cycle. Et, tout au long du parcours, vous serez supervisé par le même professeur (qui est psychologue clinicien, thérapeute de couple et doctorant sur les questions du couple au sein du laboratoire Sorbonne-Paris-Nord).

Enfin, vous aurez l'occasion d'être véritablement acteur de votre projet grâce à des temps d'élaborations en groupe et grâce à la création d'un cours dossier que vous réaliserez sous la direction de votre professeur. Ce dossier, individuel, concernera une thématique précise, sélectionnée par vos soins, en lien avec l'objet de cette formation (par exemple : « quels sont les conséquences sur la vie du couple contemporain des sites de rencontre »).

ATTESTATION

Pour obtenir votre certificat de « Praticien du couple » vous devrez valider deux travaux :

- Examen de fin de formation (écrit et individuel) ;
- Un cours dossier individuel (5 à 10 pages) : sur une thématique de votre choix en lien avec la question du couple.

DESTINATAIRES-PREREQUIS

- Baccalauréat
- Notions ou intérêt pour la psychanalyse ou.et la psychologie.

Cette formation aura lieu :

Les mercredis (hors vacances scolaires et jours fériés)
de 18h00 à 21h00 (12 sessions)
de 18h00 à 20h00 (2 sessions)
14 jours de formation au total.

10 élèves maximum

Planning au verso
Formation en E-learning
Contrôle continu des connaissances + un cours dossiers.

Tarifs du cursus :

Au comptant : 1 400,00€ TTC
En 5 mensualités : 5 x 280,00 € TTC
En convention : 1 820 € HT (*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

RECONNAISSANCE

Les cours oraux sont déclarés au Rectorat de Versailles, au titre d'Etablissement privé d'enseignement supérieur libre.

N° de déclaration Rectorat : 0952166N

N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle : 11 75 54354

Code : CVTC

DEVENIR PRATICIEN DU COUPLE

suite…

PROGRAMME

Module 1 : Introduction à l'approche psychanalytique

- Retour sur les bases théoriques indispensables en psychologie : mécanismes psychiques ; psychopathologies ; développement de l'enfant ; topiques freudiennes.
- Les processus psychiques à l'œuvre dans les ensembles pluri-subjectifs (plus d'une personne)
- La place du lien dans les relations amoureuses

Module 2 : Aspects socio-historiques du couple

- Histoire des thérapies du couple
- Le couple à travers les époques (du paléolithique à nos jours)
- Les problématiques sociologiques et anthropologies des couples contemporains

Module 3 : Approche théorique du couple

- Le couple considéré comme un groupe à deux
- Le couple, une micro-institution ?
- Les invariants du « faire couple » : utilitarisme, amour et sexualité
- Vers une définition du couple
- Typologies du couple et modalités du couple contemporain
- Les différentes phases de la vie du couple : de la lune de miel à la séparation
- Les 5 profils amoureux

Module 4 : Les spécificités dans l'accompagnement du couple

- Les couples à l'ère du numérique
- Les couples pluriels (polyamour, couple libre, etc.)
- La violence conjugale
- Les difficultés sexuelles : infidélité, place du désir, impuissance, frigidité, etc.
- La parentalité
- Le couple et la famille

Module 5 : Technique de la thérapie du couple

- Le cadre et le dispositif durant les séances
- L'accueil des émotions en séance
- Les techniques incontournables du praticien du couple : règles de fonctionnement et positionnement en séance
- Développement d'une posture de praticien grâce au triptyque « écoute, reformulation, interprétation »
- Les méthodes ludo-pédagogiques pour accompagner le couple : objet-langage, chaise vide, scénario catastrophe, etc.
- Les techniques de TCC adapté au couple.

PLANNING 2023-2024

14 jours de formation - Les mercredis
Durée : 3h00 **ou 2h00 selon les sessions*.**
Horaires : 18h00 – 21h00 **ou 18h00 – 20h00*.**

Formation en visioconférence
Plateforme : ZOOM
10 élèves maximum (pour une meilleure interaction).

Octobre	04	11	18		2023
Novembre	15	22	29		
Décembre	06	13	20		
Janvier	10	17	24	**31***	2024
Février	**07***				

Les dates avec * sont d'une durée de 2 heures, de 18h à 20h au lieu de 3h : de 18h à 21h.

Formation dispensée par Mr Kévin Toupin

- Psychologue clinicien en libéral ;
- Thérapeute de couple ;
- Psychosociologue clinicien ;
- Formateur ;
- Doctorant en psychologie clinique sous la direction de Mme Maurin-Souvignet sur la thématique : « les destins du couple dans la société contemporaine » ;
- Enseignant-formateur auprès des étudiants de l'IRTS ;
- Chargé de cours à l'Université Sorbonne Paris Nord auprès des licences de psychologie ;
- Professeur au CNPG.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Devenir Praticien du Couple en Visioconférence

PARTICIPANT

❑Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

ENTREPRISE

Responsable formation

❑Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

Fax : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° Siret : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

FORMATION

Titre – Cours oraux	Dates de formation	Financement Personnel		Entreprise ou Organisme (HT)
		au comptant	en 5 mensualités	
❑ Devenir Praticien du Couple [**CVTC**] **M. Kevin Toupin**	Du 04 Octobre 2023 Au 07 Février 2024	❑ 1 400 € TTC	❑ 5 x 280 € TTC	❑ 1 820 € HT(*)
❑ Cours d'introduction à la psychologie clinique et à la psychopathologie [**CVPS**] **Mme T. HISARLI**	Du 10 octobre 2023 Au 11 janvier 2024	❑ 1 350 € TTC	❑ 5 x 270 € TTC	❑ 1 800 € HT(*)
↴*Cocher la formation désirée*	Total :	.....€ TTC	.....€ TTC	.....€ HT(*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :

.....

.....

Pour toute inscription ferme, **nous retourner le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné de votre CV et du règlement.** Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).

En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

REGLEMENT à titre personnel

❑Ci-joint la somme de : .....€

Par : ❑ chèque ❑ espèces ❑ virement

Chèque : *possibilité de paiement en 5 mensualités*

❑ Ci-joint ..... chèque(s) de .....€

(dont 1 encaissé à l'inscription et l'autre déposé le mois suivant).

REGLEMENT professionnel (*en convention*)

❑ Le règlement sera effectué par un OPCO, soit : .....€ +TVA

❑ Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit :.....€ +TVA

Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH.

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Date :___ / ___ / _____

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date :___ / ___ / _____

CNPG CONSEIL RH
RCS PARIS 518 837 729 00038 – Code NAF 7022Z
N° déclaration d'activité de Formation : 11 75 54354 75
N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
28 rue de Londres – 75009 PARIS
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : www.cnpgconseil.com / www.cnpg-formation.com/

Pour nous le transmettre :

Par fax **01 44 34 23 32**

Par courrier : **CNPG Formation**
48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT

Par mail : formation@cnpgconseil.com

Voir au verso les conditions générales de ventes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.444-8sur la loi de l'enseignement à distance.

MODALITES D'INSCRIPTION

Objet et champ d'application

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à CNPG Formation si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

Formations à distance, E-learning et blended learning :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, un paiement de 20% du montant total du stage est exigé à l'inscription.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.
En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

CNPG Formation n'est pas assujettie à la TVA pour les particuliers. Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

- **Par l'entreprise**
  Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- **Par un particulier**
  Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.
- **Par un OPCO**
  L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCO. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Le Contractant s'engage donc à adresser son règlement accompagné de son bulletin d'inscription. A défaut de réception du règlement sous un délai de 10 jours, CNPG Formation se réserve le droit de résilier son inscription. En cas de règlement en plusieurs fois par virement, en cas de non-paiement d'une échéance, les sommes restantes dues deviennent immédiatement exigibles, le CNPG Formation se réservant le droit de recouvrer les sommes dues par les moyens légaux en vigueur et de suspendre le déroulement de la Formation.
Tout impayé, toute présentation de paiement rejetée donnera lieu à une pénalité pour frais de dossier égale à 8% du montant des sommes exigibles.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 – Guichet 00382 – N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003 8200 0100 5673 738 – Code BicBREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations, modifications - reports du fait de CNPG Formation

CNPG Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

CNPG Formation se réserve la possibilité d'annuler ou reporter des journées de regroupement ou visioconférences planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du participant

Pour toute demande d'annulation d'inscription avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier Recommandé en A.R. à CNPG Formation dans un délai maximum de 14 jours après la signature du formulaire d'inscription. Passé ce délai, CNPG Formation facturera avant l'envoi du matériel de cours un dédit à titre d'indemnité calculé en fonction des frais consentis comme frais administratifs la somme maximum de 120 euros. En cas d'annulation après envoi des cours, l'élève sera redevable de la totalité du droit d'inscription.

Rétractation pour cause de force majeure

A peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception.
Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence.

L'élève ou son représentant légal doit alors adresser par lettre recommandée avec AR les motifs invoqués pour justifier le cas de force majeure.

Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.